

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 17 novembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Philippe Georgel (visio-conférence), Mme Esther Kellenberger, M. Eric Marchioni, Mme Pauline Soulard-Sprauel (visio-conférence), Mme Geneviève Ubeaud-Séquier (procuration à Mme Pauline Soulard-Sprauel puis visio-conférence à partir de 11h), M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Emmanuel Boutant, M. Thierry Chataigneau, Mme Etienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Eléonore Réal, M. Jérôme Terrand, Mme Nassera Tounsi (visio-conférence), M. Bruno Van Overloop.

Collège BIATSS : M. François Daubeuf.

Collège des étudiants : Mme Audrey Bouyer, Mme Chloé Delattre, M. Alexandre Ey, M. Léo Mouriaux, M. Arthur Eichinger, M. Simon Kiry.

Membres extérieurs : Mme Armelle Drexler (visio-conférence), Mme Guileine Levy (visio-conférence)

Membres de droit : Mme Hélène Mangano-Goett, Mme Béatrice Heurtault.

Membre invité permanent : M. Christian Barth (visio-conférence), Mme Ghislaine Tortosa.

Membre invité pour le point 2 : Mme Isabelle Clauss.

Membres invités pour les points 4 et 5 : M. Arthur Eichinger, M. Lucas Eichinger, Mme Marine Fogelgesang, Mme Oryane Gonzales, Mme Alicia Herrscher, Mme Elsa Ivanenko, M. Anthony Rubeck, M. Axel Rue, M. Arnaud Walter, Mme Enola Ziegler.

Membres invités pour le point 6 : Mme Félicie Cottard, M. Maxime Lehmann.

Secrétaire de séance : Mme Hélène Fischbach.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : M. Jean-Marc Lessinger (procuration M. Eric Marchioni), Mme Françoise Pons (procuration Mme Pauline Soulard-Sprauel puis procuration Mme Geneviève Ubeaud-Séquier), Mme Catherine Vontron.

Collège B : M. Nicolas Anton (procuration M. Thierry Chataigneau), Mme Emilie Sick (procuration Mme Eléonore Réal)

Membres extérieurs : Mme Anne Winum (procuration Jérôme Terrand).

Membres de droit : M. Julien Godet.

Membres invités pour les points 4 et 5 : Mme Adèle Kaiser.

Membres invités pour le point 6 : Mme Valérie Geoffroy, Mme Maria Zeniou-Meyer.

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres élus :

Collège des étudiants : M. Clément Steyer, M. Kristofer Leyes, M. Marwan Bouchta, Mme Elise Steinmetz.

Membres extérieurs : M. Guillaume Enderlin, M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, M. Olivier Meunier.

Membres invités permanents : M. David Finantz.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h09.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2025
2. Budget prévisionnel 2026
3. Présentation des bilans des associations
4. Demandes de subventions des associations étudiantes
5. Demandes de subventions par des enseignants chercheurs
6. Actualités et informations diverses du Doyen

1. Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2025

➤ **Le procès-verbal du conseil du 20 octobre 2025 est soumis au vote :** adopté à l'unanimité.

2. Budget prévisionnel 2026

En raison du passage d'un changement dans l'outil de gestion financière et comptable de l'Université (passage de SIFAC à SIFAC+), la Faculté ne sera plus en mesure d'effectuer des paiements durant une période transitoire. Or, trois associations jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et la vie de la Faculté, en organisation notamment des événements conviviaux (galette des rois, cérémonie de remise des diplômes...).

Il est donc proposé d'allouer un montant correspondant aux charges assumées durant les dernières semaines de 2025 et les premiers mois de 2026, aux trois structures concernées.

Les montants leur seraient versés sous forme de subvention :

- L'AAEPS assure l'organisation de la galette des rois ainsi que les pauses café des réunions institutionnelles : le montant attribué serait de 1 500€
- Humanicare se charge d'assurer l'organisation des festivités au moment des fêtes de fin d'année : le montant attribué serait de 1 920€
- Dionysos à Galien assure une partie de l'organisation de la galette des rois : le montant attribué serait de 400€.

Ces moyens seraient encore délégués en 2025 et permettraient de leur éviter toutes difficultés de trésorerie.

M. Simon Kirby demande si les montants proposés reposent sur des devis déjà établis.

Mme Hélène Mangano-Goett précise qu'il s'agit soit de devis déjà réalisés soit sur des prévisions selon des devis des années précédentes.

M. Simon Kirby demande ensuite, si dans le cas où les associations n'utiliseraient pas l'intégralité de l'enveloppe allouée, elles devront rembourser le surplus. Mme Hélène Mangano répond que non, puisqu'il s'agit de subventions. Elle rappelle que, durant la période de transition vers SIFAC+, l'Université sera en incapacité de réaliser des paiements sur services faits. Il n'est donc pas envisageable de mettre en difficulté des étudiants qui contribuent au fonctionnement de la Faculté ; les financements sont attribués en amont et ne feront pas l'objet d'un remboursement du non-dépensé.

➤ **Les subventions exceptionnelles sont soumises au vote** : adoptées à l'unanimité.

Une commission des finances s'est tenue le 20 octobre 2025, présentée par Isabelle Clauss, également invitée lors de ce point.

Mme le Doyen présente les recettes et dépenses prévisionnelles, qui sont arrêtés respectivement à 1 472 228€ et 1 397 000 €. Le budget est ainsi à l'équilibre. Les recettes liées à l'apprentissage sont en légère augmentation par rapport à 2025, avec en particulier un nombre accru de contrats sur le diplôme de DEUST préparateur/technicien en pharmacien. Elle précise les chiffres clés de la composante : nombre d'étudiants inscrits (1100), nombre de personnels (114), surface du bâtiment (18 253 m²).

Mme le Doyen précise que le budget a été réajusté suite à la réintégration des moyens obtenus dans le cadre de financements spécifiques de l'ARS concernant le soutien d'un poste de PAST et d'un AHU, pour un montant total de 56 000€.

Mme Nelly Etienne-Selloum interroge sur la durée de validité du financement de l'ARS. Mme le Doyen détaille les dates des conventions correspondantes. Ainsi :

- Pour le PAST, il s'agit d'un renouvellement pour les années 2025-2026 et 2026-2027
- Pour l'AHU, une première convention a été établie en 2022, donnant lieu à un versement en 2023. Le poste n'ayant été pourvu qu'en novembre 2025, un avenant a été conclu pour permettre sa réalisation sur quatre années. Elle précise enfin que la partie universitaire du poste est financé sur sa première année par le ministère, et sur les trois autres années par l'ARS.

Mme Eléonore Réal demande des précisions sur les frais de gestion, que Mme le Doyen a indiqué comme étant probablement sous-estimés :

Mme Isabelle Clauss répond que la prévision faite par l'établissement est réalisée en fonction des recettes de l'année passée, alors que nous anticipons une légère hausse des recettes due à la montée en puissance du DEUST. Elle rappelle que le taux de prélèvement de l'établissement est fixé à 20%.

Mme le Doyen revient sur la ventilation des dépenses, qui sont distribués globalement pour moitié en fonctionnement, pour un quart en investissement et pour un quart en personnel. Les différents postes, validés en commission des finances, sont résumés en séance.

M. Simon Kirby demande si le poste SSIAP est intégré au budget. Mme Hélène Mangano-Goett confirme que oui : il est inclus dans les vacations, et une partie est prise en charge par les services centraux.

M. Bruno Van Overloop souligne qu'il s'agit d'une année plutôt positive, rappelant que la Faculté de Pharmacie fait partie des rares composantes remplissant intégralement leurs effectifs en alternance. Il alerte cependant sur une possible baisse en 2027.

M. Eric Marchioni interroge Mme le Doyen sur les perspectives concernant l'alternance. Mme le Doyen indique ne pas disposer d'informations suffisamment fiables à ce stade. Elle craint cependant que les CFA partenaires soient déjà impactés par la réforme de juillet.

M. Eric Marchioni aborde le sujet des contrats de professionnalisation en relatant les difficultés rencontrées dans le parcours AM, entraînant la perte d'un contrat cette année.

Mme Eléonore Réal évoque la demande reçue par mail, concernant une diminution de 5% de l'offre de formation. Mme le Doyen explique que l'UniStrasbourg envisage la diminution de l'OF comme une solution pour revenir à l'équilibre budgétaire. Lors de la mise en place de l'OF2024-28, la faculté de pharmacie a été alertée sur les faible effectifs de sa licence professionnelle, mais cette année, les effectifs sont suffisants. Elle précise qu'il y aura néanmoins un travail collectif à réaliser afin d'analyser les marges de manœuvres et le cas échéant proposer des ajustements de maquettes. Ce travail sera mené dans les prochains mois.

Mme le Doyen conclut en remerciant Mme Isabelle Clauss et son équipe.

➤ **La proposition de budget 2026 est soumise au vote** : adoptée à l'unanimité.

3. Présentation des bilans des associations

Les six associations présentent leurs bilans et leurs demandes de subvention au Conseil de Faculté. Les présentations complètes sont disponibles dans le Seafile du Conseil de Faculté.

AAEPS

L'AAEPS a été créée en 1893, avec pour mission de créer des liens, de promouvoir la Faculté de Pharmacie et les études de Pharmacie. Elle assure l'exploitation et le fonctionnement d'une cafétéria (la K'fet) et d'un service aux étudiants (la coopérative), qui fournit à moindre coût du matériel requis pour la formation, en particulier un pack travaux pratiques. Elle est aussi en charge du journal « La Gélule » et depuis cette année, organise et appuie les activités sportives d'équipes de basket et de foot. L'association présente son bilan financier 2022-2023, qui est positif. L'exercice 2024-2025 a une balance négative sur la K'fet et positive sur la coopérative.

L'association demande une subvention de 4 500€ :

- Participation aux coûts de l'AAEPS : 1 000€
- Pack travaux Pratiques : 1 950€
- Frais d'impression du journal « La Gélule » : 200€
- Mise en place d'équipes de sport à la Faculté (nouveau) : 1 350€

La question du coût des packs TP suscite un échange. M. Simon Kiry estime qu'il serait intéressant de demander une augmentation de la participation financière de la Faculté. Mme Eléonore Réal rappelle les discussions antérieures sur la possibilité d'éviter l'achat individuel de certains éléments comme les spatules, notamment pour des raisons économiques et écologiques. Mme le Doyen propose que l'équipe pédagogique prennent en charge les achats par le biais des commandes TP et souligne la nécessité que les enseignants acceptent que les étudiants ne possèdent pas leur propre matériel. Mme le Doyen suggère également la mise en place d'une collecte du matériel des étudiants en fin de cycle.

CEPHI

Le Comité des étudiants en Pharmacie Industrielle comporte 89 adhérents. L'association organise plusieurs événements durant l'année universitaire : Le Forum des Métiers du Médicament, les

conférences POP, les visites en Industrie, le Weimi (Week-End d'initiation au monde industriel) à Vienne en 2025 avec visite du site AstroZeneca, les provinciales avec Dionysos à Galien.

L'association a un solde négatif de 3 920€ pour la période de mai à novembre 2025. Le bilan financier révèle des décalages dans la perception des recettes (Forum).

L'association demande une subvention de 1000€.

Mme Nelly Etienne-Selloum souligne que leur projet d'organiser les 30 ans du CEPHI n'a pas eu lieu et que le nombre d'adhérents est particulièrement bas par rapport aux années précédentes. M. Anthony Rubeck, président de l'association, explique que l'événement n'a pas pu avoir lieu en raison du nombre insuffisant de participations et rappelle que la tendance de perte d'adhérents touche toutes les associations. M. Simon Kiry observe que la plupart des étudiants ne s'inscrivent que lorsqu'ils souhaitent participer à un événement, ce qui étale les adhésions sur l'année.

Dionysos à Galien

Dionysos à Galien est une association d'œnologie à la Faculté de Pharmacie, fondée en 2016. Elle comprend 18 membres dont 2 actifs. L'association organise des repas à thème avec présentation de chaque vin (5 accords pour 17€), des visites de caves, les Provinciales en collaboration avec le CEPHI et des ateliers de dégustations. Elle organise également des événements pour l'Université : l'accueil des personnels et des visites de caves.

L'association a un solde positif de 1 249€ et demande une subvention de 1 000€.

Mme Nelly Etienne-Selloum souligne la question de la promotion de l'alcool au sein d'une Faculté de Santé, en suggérant d'introduire du vin sans alcool, ce que l'association juge faisable.

La question quant à la concurrence avec l'Amicale pour l'organisation des pots de thèse est également soulevée. M. Arthur Eichinger, Président de l'association précise que ces événements sont généralement lieu dans la K'fet, avec la participation de Dionysos à Galien, sans volonté de concurrence.

Human'i'Care

Human'i'Care est l'association solidaire de la Faculté depuis 2020. Le bureau est composé de 19 personnes et 3 membres d'honneur. L'association compte 179 adhérents. Plusieurs actions ont été réalisées : maraudes avec préparation hebdomadaire de repas, conférences, collecte pour les Restos du cœur, course solidaire. L'association bénéficie depuis cette année d'une cuisine fixe.

Human'i'Care affiche un solde positif en hausse, malgré l'absence d'entrées financières sur certaines actions, comme les maraudes.

L'association demande une subvention de 1 000€.

Mme Eléonore Réal souligne le fait que les dons adressés à Human'i'Care ouvrent droit à une réduction d'impôts.

Mme Nelly Etienne-Selloum constate une hausse du nombre d'adhérents, que l'association attribue à la course solidaire et à l'adhésion libre, souvent d'un euro symbolique, qui attire des étudiants extérieurs à la Faculté de Pharmacie.

Un échange a lieu entre les membres du Conseil de Faculté et les membres de l'association quant à l'organisation des maraudes. La question de la sécurité revient à plusieurs reprises ; l'association indique n'avoir jamais rencontré de problèmes majeurs, hormis quelques comportements

irrespectueux de personnes alcoolisées. Lorsque la responsabilité de la Faculté est évoquée en cas d'agression ou de problème sanitaire, les membres de l'association rappellent qu'ils suivent les feuilles de route établies avec la ville et qu'ils limitent les risques en ne servant ni viande ni produits frais, et en veillant à ce que tous les repas soient distribués chauds. M. Léo Mouriaux souligne enfin que les maraudes n'ont pas lieu dans les locaux de la Faculté, ce qui limite directement l'engagement de cette dernière.

Med'Advice

Med'Advice est une junior entreprise créée en 2013 qui propose aux étudiants de mettre un pied dans le monde professionnel. C'est la première junior entreprise spécialisée en Santé, en France. Elle construit actuellement un projet de simulation parlementaire avec la Faculté de Droit et M. Francis Megerlin.

L'association affiche pour 2024-2025, un bilan d'exploitation négatif de 3 223€ et demande une subvention de 1 000€.

Mme Eléonore Réal s'intéresse au nombre d'adhérents et aux missions en cours ; l'association explique que le nombre d'adhérents a été divisé par deux. Elle souligne la difficulté croissante à trouver des entreprises partenaires, les PME se montrant plus accessibles que les grands groupes qui disposent déjà des compétences en interne.

Rocwets (Tutorat en Santé)

Le projet Rocwets réunit environ 360 étudiants des cinq filières de santé, venant de trente villes, dont certains de Corse et d'outre-mer. L'équipe organisatrice compte vingt-cinq personnes, dont six étudiants en Pharmacie.

Le congrès Week-End Tutorats s'est déroulé à Strasbourg, dans la Faculté de Médecine, du 23 au 26 octobre 2025. L'objectif est de leur apporter ressources, connaissances et connexions, nécessaires afin d'accroître la qualité de leur travail, leurs compétences et leur professionnalisme.

L'association demande 2 000€ d'aide financière pour l'aider à couvrir le surcoût lié au logement (factures dont le montant dépasse les devis initiaux).

4. Demande de subventions des associations

- **La demande de subvention de 4 500€ pour l'AAEPS est soumise au vote du conseil :** adoptée à l'unanimité.
- **La demande de subvention de 1 000€ pour le CEPHI est soumise au vote du conseil :** adoptée à l'unanimité.
- **La demande de subvention de 1 000€ pour Dionysos à Galien est soumise au vote du conseil :** adoptée à l'unanimité.
- **La demande de subvention de 1 000€ pour Human'i'care est soumise au vote du conseil :** adoptée à l'unanimité.
- **La demande de subvention de 1 000€ pour Med'Advice est soumise au vote du conseil :** adoptée à l'unanimité.

➤ **La demande de subvention de 2 000€ pour le Tutorat est soumise au vote du conseil :** adoptée à l'unanimité.

4. Demandes de subventions par des enseignants-chercheurs

Deux demandes ont été transmises pour des projets en lien avec la formation :

Mmes Maria Zeniou-Meyer et Félicie Cottard ainsi que M. Maxime Lehmann sollicitent une demande de soutien pour la mise en place du projet d'organisation des Journées de l'association d'enseignants en biologie moléculaire et cellulaire, biotechnologies et biothérapies des Facultés de Pharmacie Françaises EXON, lors de l'année scolaire 2026-2027. Cet événement n'a plus été organisé à Strasbourg depuis plus de vingt ans, et son objectif est de réunir enseignement et recherche.

M. Maxime Lehmann et Mme Félicie Cottard présentent le programme envisagé pour la journée. Et précisent qu'une aide de 1 000€ permettrait de couvrir une partie du budget prévisionnel, notamment l'invitation d'intervenants extérieurs, les frais de restauration et les moments de convivialité organisés hors site.

Mme Eléonore Réal demande si l'événement sera ouvert à un public plus large. M. Maxime Lehmann précise que la première après-midi pourra accueillir toute personne intéressée, dans la limite des capacités des salles ou amphithéâtres disponibles.

Mme le Doyen s'intéresse à une possible banalisation de la journée pour certains étudiants de Master. M. Maxime Lehmann confirme que l'idée serait pertinente pour les deux masters recherche : « Biomédicaments : conception et production » (BCP) et « Recherche, développement et innovations thérapeutiques » (RDIT).

M. Bruno Van Overloop demande enfin si l'événement pourrait s'inscrire dans le cadre de l'UE POP. M. Maxime Lehmann explique que cela compliquerait l'accueil, notamment pendant la semaine de rentrée, et que les réunions pédagogiques resteront réservées aux membres de l'association. Le Conseil exprime en conclusion, son souhait d'une ouverture des conférences du premier jour.

➤ **La demande de subvention de 1000€ est soumise au vote du conseil :** adoptée à l'unanimité.

La suivante émane de Mme Valérie Geoffroy, qui sollicite un soutien pour l'organisation du 14^{ème} séminaire de microbiologie prévu le 2 avril 2026. Comme chaque année, une demande de subvention est formulée pour cet événement, dans le cadre du Parcours Assurance Qualité Microbiologie des procédés aseptiques et non stériles des produits de santé (AQM). Une aide de 500€ est demandée afin de contribuer aux frais logistiques et à l'attribution des prix pour la meilleure présentation orale et le meilleur poster.

➤ **La demande de subvention de 500€ est soumise au vote du conseil :** adoptée à l'unanimité.

5. Actualités et informations du Doyen

Réforme du 3^{ème} cycle :

Une concertation a eu lieu le 20 octobre, au Ministère des Etudes Supérieures et de la Recherche au sujet de la réforme de l'entrée dans les études de santé. Les points clés portent sur la fin du système

PASS/LAS et l'évolution vers une voie d'accès unique dès la rentrée 2027. La première année est pensée autour de trois blocs : un bloc santé, un bloc de compétences transverses et un bloc hors santé.

De nombreuses questions demeurent encore ouvertes et cinq groupes de travail nationaux ont été constitués et se penchent notamment sur ces thématiques :

- Contenu du bloc santé et modalités pédagogiques
- Capacité d'accueil et Parcoursup
- Modalité d'accès MMOPK
- Territorialisation
- Passerelles

Journée de rangement :

Une journée de rangement aura lieu le 25 novembre et concerne prioritairement la recherche.

Elections au conseil de Faculté et au comité d'experts scientifiques :

Mme le Doyen effectue un récapitulatif des listes déposées.

Conseil de Faculté :

- Collège A :
 - Pharm-A : 10 candidats dont la déléguée de liste est Mme Béatrice Heurtault
- Collège B :
 - Dialogue : 6 candidats dont la déléguée de liste est Mme Elisa Bombarda
 - Impulse : 5 candidats dont la déléguée de liste est Mme Eléonore Réal
 - PharmAlliés : 5 candidats dont la déléguée de liste est Mme Nelly Etienne-Selloum
- Collège BIATPSS :
 - Pharma BIATPSS : 2 candidats dont la déléguée de liste est Mme Ayse Faydacı
- Collège des usagers :
 - Agir pour les étudiants : 15 candidats dont le délégué de liste est M. Simon Kiry
 - PHARE : Porter Haut les Ambitions et les Rêves des Etudiants : 20 candidats dont la déléguée de liste est Mme Zoé Habig.

Comité d'experts scientifiques :

- Collège A :
 - Pharma-Exp : 10 candidats dont le délégué de liste est M. Philippe Georgel
- Collège B :
 - Collège B : 10 candidats dont la déléguée de liste est Mme Aurélie Urbain

La communication officielle est prévue dès l'après-midi du Conseil, après la tenue du conseil électoral qui s'est déroulé vendredi dernier. Mme le Doyen précise que l'élection des personnalités extérieures sera réalisée avec le nouveau Conseil.

Recrutement :

Le recrutement au sein de la scolarité est finalisé pour les postes de responsable de scolarité et de modélisatrice de l'offre de formation. Deux personnes ont été sélectionnées et ont confirmé leur souhait de rejoindre la Faculté :

- M. Hervé Guénant en tant que responsable du service.

- Mme Marie Prévot en tant que modélisatrice de l'offre de formation et gestionnaire de scolarité.

Ces recrutements ayant abouti, plusieurs autres candidatures ont été identifiées, le processus de recrutement se poursuit concernant le poste de Mme Mevlida Kurtisevski, en congé parental durant l'année civile.

Deux nouveaux AHU rejoignent également la Faculté : M. Sébastien Lopes, en pharmacie clinique sous la tutelle universitaire de M. Bruno Michel et M. Romain Bachelot, en pharmacocinétique sous la tutelle universitaire de Mme Geneviève Ubeaud-Séquier. Leur prise de fonction, effective depuis début novembre, résulte d'un travail conjoint avec la Direction des Affaires Médicale et l'ARS, que Mme le Doyen remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h52.

Fait à Illkirch, le 11 décembre 2025



Professeur Esther Kellenberger, Doyen

